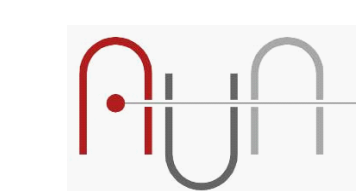
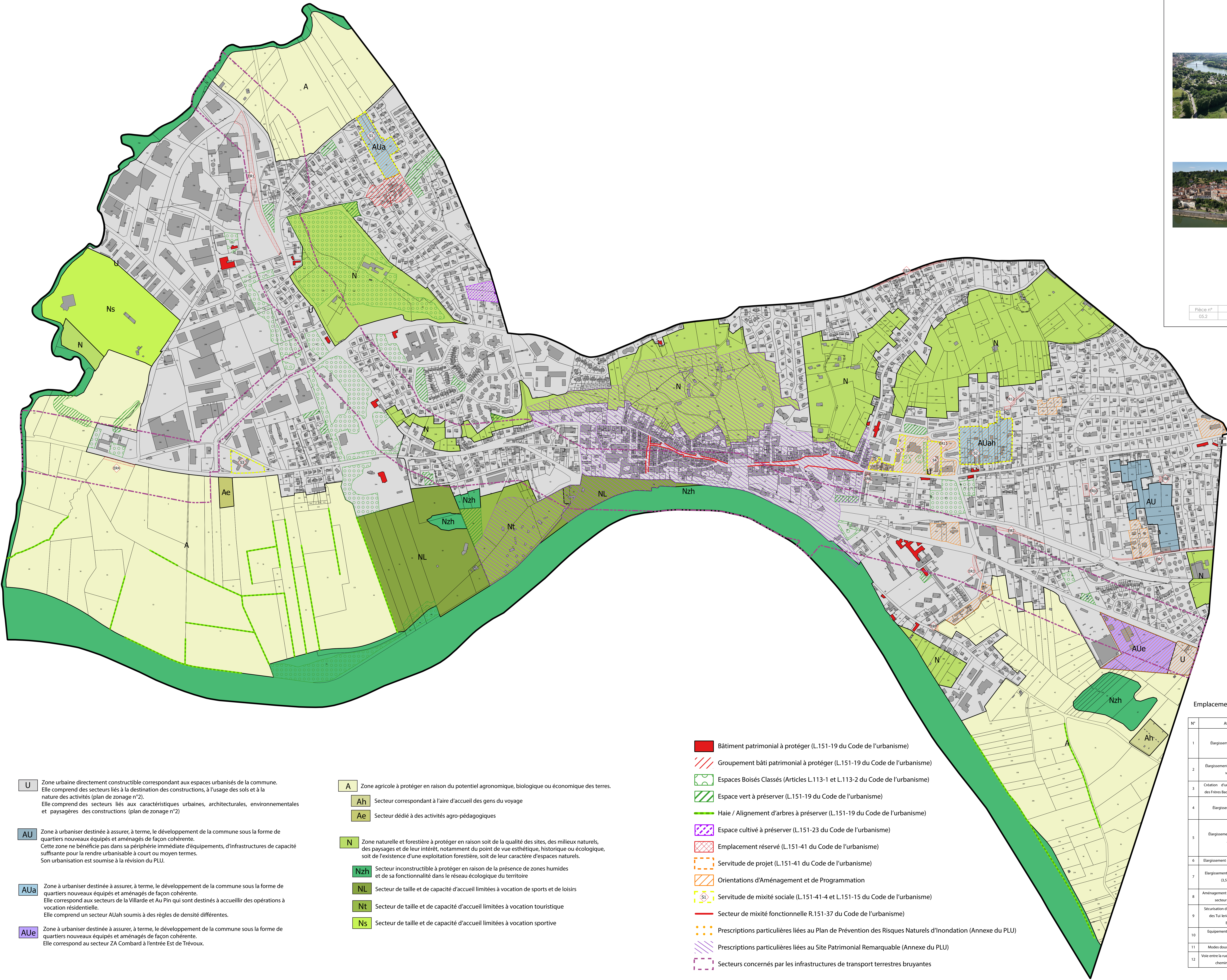




Plan Local d'Urbanisme
Modification n°1
Zonage n°1
4000 ème



Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
05.2		du 20 juin au 5 juillet 2023	18 octobre 2023



- U** Zone urbaine directement constructible correspondant aux espaces urbanisés de la commune.
Elle comprend des secteurs liés à la destination des constructions, à l'usage des sols et à la nature des activités (plan de zonage n°2).
Elle comprend des secteurs liés aux caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères des constructions (plan de zonage n°2)
- AU** Zone à urbaniser destinée à assurer, à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux équipés et aménagés de façon cohérente.
Cette zone ne bénéficie pas dans sa périphérie immédiate d'équipements, d'infrastructures de capacité suffisante pour la rendre urbanisable à court ou moyen termes.
Son urbanisation est soumise à la révision du PLU.
- AUa** Zone à urbaniser destinée à assurer, à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux équipés et aménagés de façon cohérente.
Elle correspond aux secteurs de la Villarde et Au Pin qui sont destinés à accueillir des opérations à vocation résidentielle.
Elle comprend un secteur AUah soumis à des règles de densité différentes.
- AUe** Zone à urbaniser destinée à assurer, à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux équipés et aménagés de façon cohérente.
Elle correspond au secteur ZA Combard à l'entrée Est de Trévoux.

- A** Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres.
- Ah** Secteur correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
- Ae** Secteur dédié à des activités agro-pédagogiques
- N** Zone naturelle et forestière à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Nzh** Secteur inconstructible à protéger en raison de la présence de zones humides et de sa fonctionnalité dans le réseau écologique du territoire
- NL** Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation de sports et de loisirs
- Nt** Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation touristique
- Ns** Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation sportive

- Bâtiment patrimonial à protéger (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Groupement bâti patrimonial à protéger (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Espaces Boisés Classés (Articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'urbanisme)
- Espace vert à préserver (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Haie / Alignement d'arbres à préserver (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Espace cultivé à préserver (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Servitude de projet (L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Servitude de mixité sociale (L.151-41-4 et L.151-15 du Code de l'urbanisme)
- Secteur de mixité fonctionnelle R.151-37 du Code de l'urbanisme)
- Prescriptions particulières liées au Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (Annexe du PLU)
- Prescriptions particulières liées au Site Patrimonial Remarquable (Annexe du PLU)
- Secteurs concernés par les infrastructures de transport terrestres bruyantes

Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'urbanisme)

N°	Affectation	Parcelles concernées	Emprise / Largeur	Bénéficiaire
1	Élargissement de la RD 933	AB 16, AB 119, AB 156, AB 732, AB 568, AB 572, AB 727, AB 905, AB 904	7992 m²	Co mmunauté de communes Dombes Saône Vallée
2	Élargissement de l'emprise de la voie ferrée	AH 238, AH 498, AH 503, AH 507, AH 508	943 m²	Communauté de communes Dombes Saône Vallée
3	Création d'une voirie entre la Rue des Frères Bacheville et la RD 933	AM 19, AM 21, AM 67	920 m² / 10 mètres	Commune
4	Élargissement de la RD 6	AO 7	869 m² / 8 mètres	Communauté de communes Dombes Saône Vallée
5	Élargissement de la rue de la Jacobée	AK 194, AK 419, AK 268, AK 270, AK 447, AK 422, AK 357, AK 357, AK 361, AK 356, AK 460, AK 144	1260 m² / 4 mètres	Commune
6	Élargissement du boulevard Poyat	AH 62, AH 67	109 m² / 5 mètres	Commune
7	Élargissement du chemin d'Arras (3,5m de large)	AI 365, AI 366, AI 875, AI 876, AI 813, AI 835, AI 791, AI 837	890 m² / 3,5 mètres	Comm. une
8	Aménagement d'un accès dans le secteur de Saint Sorlin	AK 275	95 m² / 5 mètres	Commune
9	Sécurisation du carrefour Avenue des Tuf leues / Rue des Frères Bacheville	AL 14, AL 220	113 m²	Commune
10	Équipement socio éducatif et parking	AK 179	784 m²	Commune
11	Modes doux et espaces verts	AH 306	1247 m²	Commune
12	Voie entre la rue Louis Andreux et le chemin de la Villarde	AI 842, AI 808, AI 806	486 m²	Commune